

JANVIER 2011

La Lettre du Syane

N°2

Syndicat des énergies et de l'aménagement
numérique de la Haute-Savoie

« Dans un monde de l'énergie
sous tension, le SYANE se
mobilise, au niveau local et
national, pour défendre les
intérêts des collectivités. »

Jean-Paul Amoudry,
Président du SYANE



L'INTERVIEW

Une installation
photovoltaïque au Col
de la Colombière



Électricité

Pour être
« au courant »
de tous les
changements



LE ZOOM

Des données numérisées
à disposition des communes



L'ÉVÈNEMENT

Le 15 octobre, le SYANE fête ses 60 ans

Syane

Syndicat des énergies et
de l'aménagement numérique
de la Haute-Savoie

l'édito

Loi NOME, réforme des taxes locales sur l'électricité... : dans un contexte économique et institutionnel déjà incertain, les collectivités doivent faire face, en ce début d'année 2011, à de nouveaux changements survenus dans le monde énergétique. Après la dynamique d'ouverture des années 2000, les marchés français poursuivent leur adaptation, en réponse aux exigences européennes. Ces ajustements ne sont pas sans conséquences, notamment financières, sur les collectivités – mais aussi les particuliers et les entreprises - d'autant qu'ils s'accompagnent d'une forte hausse des tarifs de l'électricité de 6 % en moins d'un an. De telles augmentations aussi rapprochées dans le temps - 3 % en août 2010 et 3 % en janvier 2011 - ne s'étaient pas produites depuis 15 ans. Dans ce monde sous tension, le SYANE se mobilise pour défendre les intérêts des collectivités. Ces questions dépassent le cadre départemental. Aussi le SYANE s'engage-t-il au niveau national dans le cadre de la FNCCR et aux côtés des autres syndicats d'énergie départementaux. En tant que Vice-Président de la Fédération, je tiens à saluer son action en 2010 pour une clarification des règles de financement des raccordements et, plus largement, pour la sécurisation des réseaux et l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'énergie.

Au niveau local, le SYANE se mobilise aux côtés des communes pour les aider à faire face aux conséquences concrètes de ces changements. Notre Service Concessions est ainsi particulièrement investi en ce début d'année pour aider les élus à appréhender un contexte législatif et réglementaire de plus en plus complexe, et pour intégrer les nouvelles dispositions nationales dans les règles départementales.

Etre aux côtés des collectivités, c'est aussi leur proposer des projets répondant à leurs problématiques nouvelles. La hausse des coûts de l'énergie rend encore plus nécessaire une politique de maîtrise de l'énergie, notamment pour l'éclairage public dont les consommations électriques sont dorénavant taxées. C'est pourquoi le SYANE a souhaité intensifier son action dans ce domaine, se donnant les moyens de répondre à la demande croissante des communes. L'élection d'un nouveau Vice-Président en charge de l'Éclairage public, après la création, en 2010, d'un poste de chargé de mission, illustre l'importance qu'attachent les élus du Syndicat à cette question majeure.

En cette nouvelle année, soyez assurés du soutien et de la vigilance des élus du SYANE, ainsi que de leur volonté de poursuivre la politique dynamique du Syndicat pour les communes de la Haute-Savoie. Que ce soit dans les domaines de l'Électricité et de l'Éclairage public, mais aussi de la Maîtrise de l'Énergie, du Gaz et des Communications électroniques. Aussi bien pour répondre à vos problématiques d'aujourd'hui que pour anticiper celles de demain. Je vous souhaite, en mon nom et en celui des élus du Syndicat, une excellente année 2011.

Jean-Paul AMOUDRY
Président du SYANE

l'actu... ici

Plan « zones blanches » : près de 800 foyers raccordés au haut débit à fin 2010



10 mois après le lancement des travaux de construction des infrastructures haut débit du SYANE, le plan de traitement des « zones blanches » a déjà permis, à fin 2010, de raccorder au haut débit près de 800 foyers de 11 communes. À la fin du 1^{er} trimestre 2011, avec l'ouverture du service pour 15 autres communes, ce sont 1900 lignes au total qui seront rendues éligibles. Les maires des communes concernées sont informés par le SYANE de l'ouverture commerciale des installations, dès que la date de leur mise en service est connue. Un document de communication spécifique leur est transmis, afin de les aider à répondre aux questions les plus fréquentes de leurs administrés.



Une armoire NRA-ZO

LE SOMMAIRE

L'actu... ici	PAGE 3
L'actu... ailleurs	PAGE 5
L'événement Le SYANE, 60 ans et une énergie à revendre !	PAGE 6
Le dossier Électricité. Pour être « au courant » de tous les changements	PAGE 8
Le zoom Des données numérisées à disposition des communes	PAGE 11
L'interview M. et M ^{me} Mulatier-Gachet, propriétaires du restaurant du Col de la Colombière	PAGE 12

5 COMPÉTENCES



électricité



gaz



énergie



éclairage public



communications
électroniques



Réseau très haut débit en fibre optique :

la 1^{re} phase est lancée

Parti à la rencontre des élus locaux et des usagers dès le printemps 2010, le SYANE a aujourd'hui achevé sa tournée de présentation du programme de réalisation d'un Réseau d'Initiative Publique très haut débit en fibre optique pour la Haute-Savoie (CF. LETTRE DU SYANE N°1). C'est fort du soutien affirmé par ses futurs partenaires publics, notamment les intercommunalités, le Conseil général et la Région, que les élus du Comité ont approuvé, le 5 juillet 2010, l'engagement de ce programme.

La première phase vise à couvrir, en 5 ans, 90 % des entreprises et 30 % des foyers haut-savoyards. Le SYANE prépare aujourd'hui le lancement, prévu début 2011, des consultations de marchés publics relatives aux travaux de construction des infrastructures et au choix du futur opérateur privé en charge de l'exploitation et de la commercialisation du réseau.

En parallèle, le Syndicat poursuit les opérations d'anticipation en posant systématiquement, lors des travaux dont il est maître d'ouvrage, des fourreaux supplémentaires destinés à accueillir la future fibre optique. ●



40 études Éclairage public et Énergie au Pays du Mont-Blanc

Le SYANE et le Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc ont signé en novembre dernier une convention pour la réalisation, sur 3 ans, de 12 diagnostics éclairage public, 14 audits énergétiques globaux et 14 diagnostics énergétiques sur le patrimoine des 14 communes du Pays du Mont-Blanc. Montant estimé: 470 000 euros.



Ces études s'intègrent dans le projet « Mont-Blanc Villages durables » du Plan Intégré Transfrontalier de l'Espace Mont-Blanc (PIT EMB), dont le Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc est partenaire. Le PIT EMB s'inscrit dans la démarche du Schéma de Développement Durable élaboré par l'Espace Mont-Blanc. La finalité? Protéger et valoriser le territoire du Mont-Blanc.

Ce programme, porté par la France, l'Italie et la Suisse, a été validé par le comité de suivi du programme France-Italie ALCOTRA 2007-2013, dans le cadre de la politique européenne de soutien à la coopération transfrontalière. ●



Cervens, le gaz à l'horizon 2011



Suite à la signature de la Délégation de Service public (DSP) pour la desserte en gaz naturel de Cervens (CF. LETTRE DU SYANE N°1), les travaux de construction des infrastructures se sont achevés fin 2010.

Le concessionnaire GrDF a déployé 3,2 km de réseau. Objectif: les premiers raccordements au gaz au premier trimestre 2011. ●

Directeur de la publication : Jean-Paul Amondry
Responsable de la rédaction : Jean-Pierre Scotton
Conception : Groupement Sevanova, Labelidée, TerraPublica
Crédit photos : SYANE, DL/Isabelle Corbex
Dépôt légal : ISSN : 2109-2613
Impression : Imprimerie Gutenberg
Imprimé sur papier recyclé.



**Études, réalisations, formations...
ça chauffe pour les chaufferies bois !**



Dans le cadre de son plan d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, le SYANE accompagne les projets de construction des chaufferies bois sur le territoire de la Haute-Savoie. Ainsi, depuis 2006, 24 études de faisabilité ont été réalisées, dont 5 récemment en 2010. 11 se sont traduites par des projets de construction.

4 chaufferies, majoritairement à plaquettes avec réseau de chaleur, sont en fonctionnement. Ce sont, pour la plupart, des chaufferies à plaquettes avec réseau de chaleur. Afin d'accompagner les élus et répondre à leurs questions aussi bien techniques, que financières ou environnementales, le SYANE participe à des formations aux côtés de la Fédération Nationale des Communes Forestières et de l'association Prioriterre. Dernière en date : le 5 octobre 2010 à Evian, à l'invitation des élus du Syndicat Intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC). ●



Le SYANE, porteur du SDTAN pour la Haute-Savoie

Après s'être déclaré porteur du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour la Haute-Savoie, le Comité du SYANE, réuni le 23 décembre dernier, a approuvé la création d'un Comité de pilotage du SDTAN. Celui-ci sera mis en place lors d'une première réunion prévue fin février.

Créés par la loi Pintat relative à la fracture numérique du 17 décembre 2009, les SDTAN :

- recensent les infrastructures et réseaux numériques, publics et privés déjà existants sur le territoire concerné (à minima le département),
- présentent une stratégie de développement des réseaux afin d'assurer la couverture numérique du territoire,
- présentent les éventuels projets d'initiative publique qui doivent être élaborés en cohérence les uns les autres.

Dans cette perspective, tout maître d'ouvrage de travaux sur des infrastructures de réseaux doit informer la collectivité porteuse du SDTAN de ses chantiers en préparation, et permettre ainsi la réalisation, en coordination, des ouvrages de génie civil aptes à favoriser le développement des réseaux fibre optique très haut débit.

Pour la Haute-Savoie, le SDTAN sera élaboré à partir des résultats de l'étude de faisabilité haut et très haut débit réalisée par le SYANE en 2009-2010. ●



4 contrats de concession gaz en cours de renouvellement

Arrivés à leur terme, les contrats de concession gaz des communes de Ville-La-Grand, Vétraz-Monthoux, Monnetier-Mornex, et bientôt celui de Neuvecelle, doivent être renouvelés. Ses communes ayant transféré leur compétence gaz au SYANE, c'est le Syndicat qui négocie, pour leur compte, ce renouvellement avec le concessionnaire GrDF. Un nouveau cahier des charges est en cours de rédaction, suivant le nouveau modèle enteriné le 9 novembre dernier entre la FNCCR et GrDF (CF. ACTU D'AILLEURS). Ce document comporte un ensemble de dispositions destinées à moderniser et à consolider les relations contractuelles établies entre l'autorité concédante et son concessionnaire. Pour préparer les nouveaux cahiers des charges et les adapter au mieux aux particularités du contexte local, le SYANE réalise actuellement un bilan technique et économique du patrimoine de ces concessions. ●

l'agenda

VIE DU SYNDICAT :

Suite à la création d'un nouveau poste de Vice-Président par le Comité du SYANE, André Mugnier, maire-adjoint d'Annecy, a été élu par le Bureau du Syndicat le 23 décembre 2010. Il est Vice-Président délégué à l'éclairage public.



ARRIVÉES ET DÉPARTS...



Géraldine Delaveau a rejoint en août le SYANE en tant que conductrice de travaux chargée du secteur de Saint-Julien-en-Genevois. Issue de l'école d'ingénieurs de Lullier (Suisse) et titulaire d'un

diplôme en architecture du paysage, elle a occupé son 1^{er} poste au sein du bureau d'études GéoProcess, où elle a notamment réalisé, pour le compte du SYANE, des études d'électrification.

Frédéric Caul-Futy est, depuis septembre, le Chargé de mission Éclairage Public du SYANE. Auparavant conducteur de travaux pour le secteur de Saint-Julien-en-Genevois, il recentre ses activités sur l'Éclairage public, domaine qu'il connaît bien puisqu'il a été, de 1997 à 2005, responsable, à la Ville d'Annemasse, de la maintenance et de l'exploitation des installations d'éclairage, du suivi du Plan Lumière et du Schéma Directeur de l'Aménagement lumière.

Trois nouvelles arrivées en ce début d'année : Elisabeth Assier intégrera le SYANE le 1^{er} février, en tant que responsable financière ; Raphaël Viviant arrivera le 1^{er} mars au poste de Directeur Général Adjoint et Directeur des Services Techniques du Syndicat ; enfin Delphine Rochet rejoindra le service financier au 1^{er} mars.

l'actu... ailleurs

Compteurs communicants, suite...

Notre précédent numéro présentait Linky, la nouvelle génération de compteurs communicants actuellement déployés par ERDF et GrDF. 200 000 compteurs ont été posés sur les 300 000 prévus pour la phase d'expérimentation. Depuis juin, l'actualité s'est emparée du sujet, avec de nombreuses réactions, positives et négatives, synthétisées dans un rapport d'information du Sénat en date du 15 décembre.

Actualité législative d'abord, puisque le 9 septembre 2010, un décret publié au Journal Officiel « rendait obligatoire la mise en œuvre de compteurs communicants », précisant la période d'expérimentation et le calendrier de déploiement.

Actualité sociale également, puisque des questions restent encore sans réponse sur le coût de ces compteurs – entre 150 et 240 euros – supportés par les usagers. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) s'interroge également sur les bénéfices réels pour le consommateur en termes de maîtrise de la demande d'énergie. L'agence recommande que les consommateurs puissent avoir accès à des informations minimales sur leur consommation sans devoir passer par des services payants supplémentaires.

Actualité sociétale enfin, avec, le 2 décembre dernier, la remise d'un rapport de la CNIL – Commission Nationale Informatique et Libertés – posant un certain nombre de questions, relatives essentiellement à l'usage et à la sécurisation des informations recueillies par ces compteurs. ●

Un nouveau modèle de contrat de concession gaz

Le 9 novembre dernier, la FNCCR et GrDF signaient un protocole d'accord pour l'adoption d'un nouveau contrat de concession gaz.

Ce contrat conserve les grandes caractéristiques du modèle précédent, élaboré en 1994, et renforce un certain nombre de points demandés par les collectivités concédantes ou prévues par les nouvelles législations, dont notamment :

- fourniture à l'autorité concédante des plans des réseaux sous format informatique, permettant notamment d'identifier et de localiser encore plus précisément les ouvrages concédés
 - dispositions renforçant la qualité du dialogue entre l'autorité concédante et GrDF : mise en place d'indicateurs de performances annuelles, obligation d'un bilan synthétique de l'activité de la concession
 - revalorisation de la redevance de fonctionnement
 - injection de bio-méthane dans les réseaux de distribution publique de gaz naturel... etc
- La FNCCR et GrDF ont prévu la tenue régulière de comités de suivi pour accompagner le déploiement de ce nouveau modèle de contrat. Celui-ci est utilisé dans le cadre du renouvellement en cours des contrats de concession gaz pour 4 communes de la Haute-Savoie ●

Obligation d'achat de l'énergie photovoltaïque : 3 mois de suspension

En attendant les conclusions de la concertation en cours sur l'avenir de la filière photovoltaïque, un décret, suspendant pour 3 mois l'obligation d'achat de l'énergie produite par des installations solaires, est entré en vigueur le 10 décembre 2010. Ce moratoire de 3 mois ne concerne pas :

- les installations dont la puissance est inférieure ou égale à 3 kW
- les installations pour lesquelles le porteur du projet a notifié au gestionnaire du réseau, avant le 2 décembre 2010, son

acceptation de la proposition technique et tarifaire de raccordement au réseau. Dans ce cas, pour bénéficier de l'obligation d'achat, l'installation devra être mise en service dans un délai de 18 mois à compter de la notification de cette acceptation.

À l'exception de ces deux cas, à l'issue de la période de suspension, les demandes déposées avant la date d'entrée en vigueur du décret devront faire l'objet d'une nouvelle demande complète de raccordement. Elles bénéficieront alors du nouveau cadre tarifaire qui sera décidé à la suite des discussions en cours.

À la suite d'un recours formé par des producteurs de la filière photovoltaïque, ce décret a été examiné en référé par le Conseil d'État qui devrait avoir rendu sa décision le 28 janvier. ●



L'événement

15 octobre 2010 le SYANE

1950 - 2010, le SYANE soufflait l'année dernière ses 60 bougies !

À l'invitation de son Président Jean-Paul Amoudry, plus de 300 personnes - élus, entreprises et partenaires - étaient réunies le 15 octobre dernier, à Cap Periaz, pour fêter cet événement. Si l'histoire du Syndicat a été évoquée, cette soirée a surtout été l'occasion de mettre en lumière les projets d'avenir du SYANE, plus particulièrement dans le domaine des énergies, de l'éclairage public et de l'aménagement numérique, avec l'intervention remarquable de Nathalie Kosciusko-Morizet, alors Secrétaire d'Etat en charge de la Prospective et du Développement de l'Economie numérique.



Jean-Paul Amoudry, Sénateur de la Haute-Savoie et Président du SYANE.

Le très haut débit, un équipement structurant et d'avenir, indispensable à la pérennité de nos entreprises et de nos emplois, qui doit être réalisé au bénéfice de l'ensemble du territoire haut-savoyard.



Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'Économie numérique.

Le projet haut-savoyard de réseau d'initiative publique très haut débit du SYANE est un excellent dossier.



fêtait ses 60 ans



Jean-Jack Queyranne,
*Président de la Région
Rhône-Alpes,*

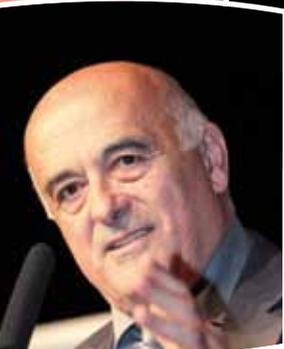
**Un engagement actif
du Conseil régional
pour l'aménagement
numérique du territoire,
notamment en
Haute-Savoie.**



Lionel Tardy,
*Député de la Haute-Savoie,
et Christian Monteil,
Président du Conseil*

général de la Haute-Savoie

**Un soutien ferme et résolu au projet
départemental très haut débit
du SYANE.**



Numérique : une table ronde prospective !

Les 60 ans du SYANE ont été l'occasion d'une table ronde, rassemblant élus et spécialistes, autour de la thématique du développement du numérique et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Nouvelles autoroutes de demain, les réseaux très haut débit seront-ils un véritable facteur d'attractivité des territoires? Vraisemblablement, à condition d'être associés à un haut niveau de services (vidéo à la demande, téléprésence visioconférence...) et à une appropriation importante de ses usages par le public.

Les participants se sont également intéressés au rôle du numérique dans le développement social et humain. En accélérant la diffusion des savoirs, en contribuant à améliorer la démocratisation des débats et le fonctionnement et la transparence des institutions, le numérique a vraisemblablement un rôle important à jouer dans la construction des sociétés de demain. La troisième partie de la table ronde s'est davantage attachée au rapport entre le numérique, le temps et l'espace. En accélérant tous les process, en réduisant à néant toutes les distances, le numérique créé de nouveaux repères, abolit les frontières, est source d'émotions nouvelles. Face à ces changements, l'Homme aura besoin d'outils nouveaux pour vivre et s'adapter dans un monde de plus en plus complexe. Un vaste débat, de très haute qualité, loin d'être clos ! ●

DES ATELIERS FÉCONDS !

« ECLAIRER MIEUX, MOINS CHER, PLUS JUSTE »

Pourquoi et comment « Eclairer mieux, moins cher, plus juste » ? C'est à ces questions que le SYANE, assisté de l'Association Française de l'Éclairage (AFE) s'est attaché à répondre lors de l'atelier consacré à l'Éclairage public. A travers trois exemples différents - la revalorisation de la traversée de Cruseilles, les lampes à LED à Arthaz-Pont-Notre-Dame et le programme de travaux lancé par Ville-La-Grand suite au diagnostic Éclairage public - le SYANE a présenté sa politique d'accompagnement, insistant sur la méthodologie à suivre pour définir le projet le plus pertinent et le plus adapté selon les enjeux et besoins spécifiques de chaque commune.

« ENERGIE »

Collectivités : pourquoi et comment s'engager dans la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables ? Quelle démarche suivre ? Quel est le coût financier de ce type de projet ? Quels sont les bénéfices à attendre ? Pour apporter une première réponse concrète à ces questions, les communes rhonalpines de Tournon, Bourgoin-Jallieu et Saint-Blaise du Buis, sont venues présenter leurs projets de rénovation de bâtiments anciens. Rhonalpénergie a complété l'intervention, faisant le point sur le contexte réglementaire actuel, plus particulièrement sur les dispositions des lois Grenelle I et II, et la réglementation thermique RTE 2005 et 2012.



Électricité : Pour être « au courant » de tous les

Loi NOME, taxe locale sur l'électricité, raccordements au réseau de distribution publique de l'électricité,... : de nombreuses dispositions relatives à l'organisation du marché de l'électricité changent au 1^{er} janvier 2011. Le SYANE fait le point sur ces évolutions et leur impact sur les collectivités.

Loi NOME - Les principales dispositions

La loi NOME portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité a été publiée au Journal Officiel le 8 décembre. Elle doit entrer en application début 2011, avec la publication des décrets. Cette loi vise à assurer plus de concurrence dans le secteur de l'énergie en France.

Suppression programmée des tarifs réglementés pour les collectivités et les professionnels

Les tarifs réglementés vert et jaune, destinés aux entreprises et aux collectivités, seront supprimés en 2015. Les tarifs réglementés pour les particuliers sont maintenus mais leur évolution devrait être encadrée. À compter de 2015, ils ne seront plus fixés par l'État mais par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Principe de la réversibilité réaffirmé

La loi NOME pérennise le principe de la réversibilité pour les consommateurs souscrivant une puissance électrique inférieure à 36 kVA, ainsi qu'à ceux consommant moins de 30 000 kWh/an de gaz. Ainsi, les consommateurs ayant souscrit un contrat au prix du marché depuis au moins 6 mois pourront revenir aux tarifs réglementés, et vice-versa. En revanche, pour les consommateurs professionnels utilisant une puissance supérieure à 36kVA, la réversibilité n'est possible que jusqu'au 31 décembre 2015, et sous certaines conditions.

Tarif social automatique

Le tarif social pour l'électricité et pour le gaz devrait devenir automatique pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire.

Partage de la production de l'électricité nucléaire

La loi NOME instaure le partage de l'électricité produite par les centrales nucléaires françaises entre les fournisseurs d'électricité. EDF devra ainsi céder jusqu'à 25 % de sa production nucléaire à travers le mécanisme de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH). Dans un premier temps, l'ARENH sera fixé par le gouvernement, puis la CRE prendra le relais.

Réforme de la Commission de Régulation de l'Énergie

La CRE sera réformée. Elle comptera cinq membres au lieu de neuf aujourd'hui. Ses compétences seront élargies, avec un rôle d'arbitre et de gendarme du partage de la rente nucléaire, fixant les prix et réglant les litiges entre fournisseurs.

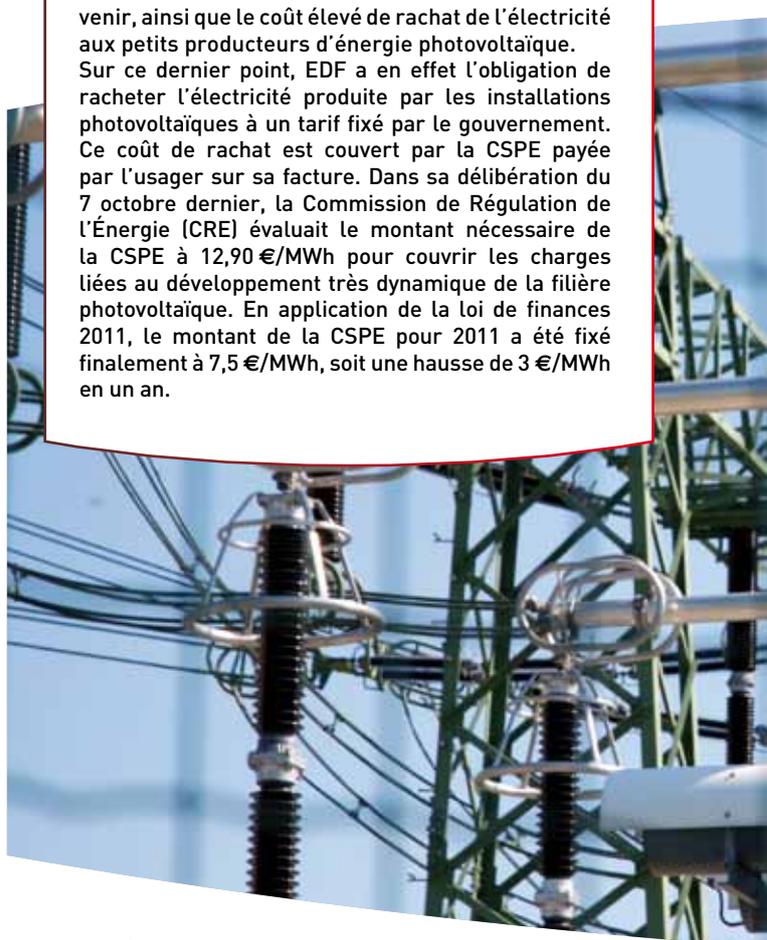
« La loi NOME pérennise le principe de la réversibilité »

POURQUOI LES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ AUGMENTENT-ILS ?

Après une hausse de 3 % en août dernier, les tarifs de l'électricité augmentent à nouveau de 3 % à compter de janvier 2011. EDF justifie cette hausse en mettant en avant le coût d'entretien de son parc nucléaire, les investissements nationaux et internationaux à venir, ainsi que le coût élevé de rachat de l'électricité aux petits producteurs d'énergie photovoltaïque. Sur ce dernier point, EDF a en effet l'obligation de racheter l'électricité produite par les installations photovoltaïques à un tarif fixé par le gouvernement. Ce coût de rachat est couvert par la CSPE payée par l'utilisateur sur sa facture. Dans sa délibération du 7 octobre dernier, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) évaluait le montant nécessaire de la CSPE à 12,90 €/MWh pour couvrir les charges liées au développement très dynamique de la filière photovoltaïque. En application de la loi de finances 2011, le montant de la CSPE pour 2011 a été fixé finalement à 7,5 €/MWh, soit une hausse de 3 €/MWh en un an.

LEXIQUE :

NOME : NOUVELLE ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ
CRE : COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE
CSPE : CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ



changements

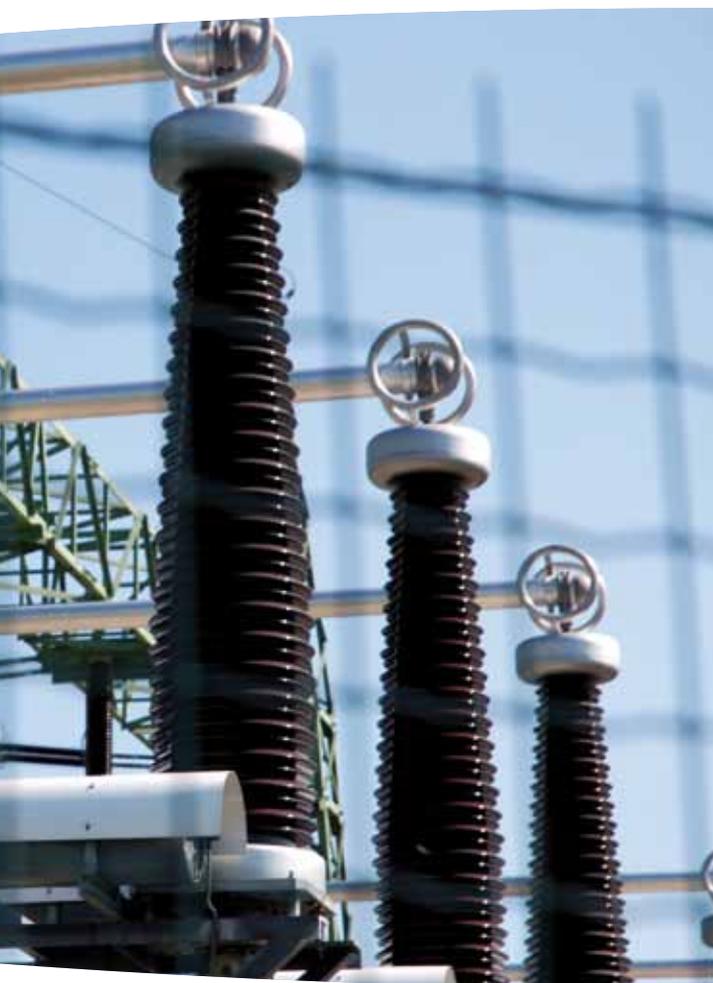
La réforme de la taxe locale sur l'électricité

La loi NOME instaure, à partir du 1er janvier 2011, un nouveau régime juridique et financier pour les taxes locales sur l'électricité, afin de mettre la France en conformité avec la réglementation européenne (directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité).

Taxe obligatoire, nouvelle assiette

La taxe, auparavant facultative, devient obligatoire pour toutes les consommations finales d'électricité, dont celles liées à l'éclairage public des communes. Certaines exonérations sont prévues: productions d'électricité à partir d'énergies renouvelables, gros consommateurs, usages spécifiques... Par ailleurs, la taxe est dorénavant assise sur les quantités d'électricité consommées, et non plus sur le chiffre d'affaires des ventes.

« Les consommations liées à l'éclairage public des communes seront désormais soumises à la taxe. »



Tarif en €/MWh

Le taux d'imposition actuel est remplacé par un tarif en €/MWh composé d'un tarif de base et d'un coefficient multiplicateur, fixé par la collectivité ou l'autorité concédante.

	Tarif de base €/MWh	Coefficients Multiplicateurs des taxes locales	Tarifs mini €/MWh	Tarifs maxi €/MWh
Consommations résidentielles	0,75	Commu. 0 à 8	0	6
		Départ. 2 à 8	1,5	3
Consommations professionnelles	0,75	Commu.: 0 à 8	0	6
Puissance souscrite ≤ 36 kVA		Départ.: 2 à 4	1,5	3
Consommations professionnelles	0,25	Commu.: 0 à 8	0	2
Puissance souscrite > 36 kVA et ≤ 250 kVA		Départ.: 2 à 4	0,5	1

Les puissances supérieures à 250 kVA sont soumises à la Taxe Intérieure sur la Consommation finale d'électricité, contrôlée et perçue par l'État.

En 2011, conformément aux dispositions de la loi, le taux unique de 8 % appliqué par le SYANE sera remplacé par un coefficient multiplicateur de 8. Le Syndicat devra délibérer avant le 1^{er} octobre afin de valider le nouveau coefficient à partir de 2012.

Frais de gestion prélevés par les fournisseurs

Les fournisseurs pourront dorénavant déduire 2 % au titre de leurs frais de déclaration et de perception, y compris pour les territoires où des autorités organisatrices et concédantes ont fixé un tarif unique, comme en Haute-Savoie. À compter du 1er janvier 2012, ces frais seront réduits et ramenés à:

- 1,5 % pour les taxes reversées directement aux communes et aux Départements,
- 1 % pour celle reversée à une autorité organisatrice de la distribution d'électricité (telle que le Syane).

Dispositif de collecte, de reversement et de contrôle inchangé

En tant qu'autorité organisatrice du service public de l'électricité, le SYANE continuera à percevoir la taxe pour les 208 communes lui ayant délégué cette gestion au 31 décembre 2010. La procédure de contrôle des montants versés par les fournisseurs sera adaptée au nouveau contexte.

Évolution des recettes communales

Les recettes communales sont amenées à évoluer. Des incertitudes demeurent aujourd'hui sur leur évolution, en raison de la nouvelle assiette d'imposition et de l'absence de tout dispositif d'actualisation automatique des tarifs. Selon les estimations du SYANE, à consommation constante, le produit de la taxe devrait globalement légèrement augmenter en 2011 (+ 4,6 %). Environ 85 % des communes seraient bénéficiaires. Selon les communes, des disparités seraient observées, comprises entre - 10 % et + 25 % de recettes par rapport au régime actuel.

« Selon les estimations du SYANE, le produit estimé de la taxe devrait globalement augmenter en 2011. Environ 85 % des communes seraient bénéficiaires. »

Pour plus de précisions sur ces nouvelles dispositions, vous pouvez vous reporter au courrier d'informations envoyé par le SYANE à toutes les communes.

Loi SRU-UH

Une clarification des règles de financement des raccordements au réseau de distribution publique d'électricité

En avril 2010, la Commission de régulation de l'Énergie a publié une nouvelle version du barème pour le financement des opérations de raccordement des utilisateurs au réseau public de distribution de l'électricité, sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF. Ce document clarifie les règles de financement, en application de la loi SRU-UH et des décrets d'application, entrés en vigueur en janvier 2009.

Cette nouvelle version du barème entérine les dispositions suivantes, pour les raccordements sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF et dans le cadre d'autorisations d'urbanisme :

- Pour les consommateurs individuels en basse tension (puissance de raccordement inférieure à 250 kVA), et les bâtiments collectifs, la création d'ouvrages en remplacement d'existants est exclue du périmètre de facturation de l'extension, à la charge des collectivités.
- Ces opérations sont dorénavant prises en charge financièrement par ERDF
- Les critères d'application de la formule simplifiée pour la facturation des raccordements sont étendus.

LE SYANE, VIGILANT AUX ÉVOLUTIONS DU MONDE DE L'ÉNERGIE

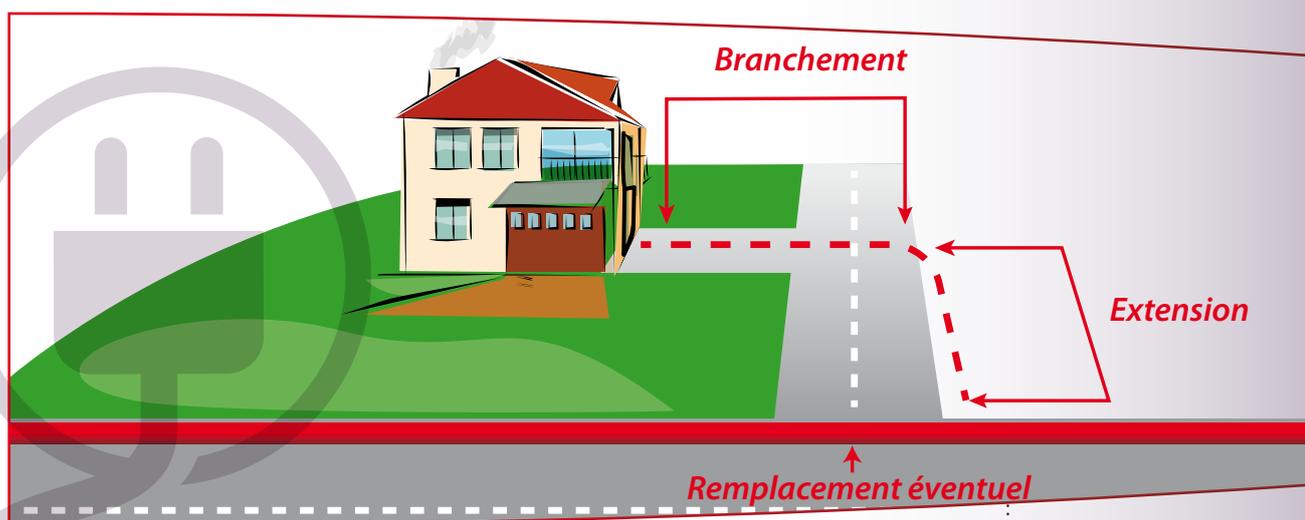
Loi NOME, réforme de la taxe locale sur l'électricité, nouvelles règles de financement des raccordements... Ces changements ont des impacts forts, aussi bien réglementaires que financiers, sur les collectivités. Le SYANE se mobilise donc, notamment par l'adaptation de ses procédures de contrôle ou par la réalisation, sur le territoire concédé à ERDF par le Syndicat, d'un bilan de l'impact de ces nouvelles dispositions.

Ce bilan nourrira la concertation en cours entre le SYANE et ERDF pour l'adaptation du cahier des charges de concession départementale. Vigilant aux évolutions actuelles, le SYANE s'engage au niveau national, dans le cadre de la FNCCR, pour défendre l'intérêt des collectivités locales.

À l'écoute des communes, le Service Concessions peut être interrogé pour toute question ou information complémentaire au 04 50 33 50 60 ou info@syane.fr

NOUVELLES PRISES EN CHARGE DE LA CONTRIBUTION DES RACCORDEMENTS BASSE TENSION

Sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF et dans le cadre d'autorisations d'urbanisme



	Extension	Branchement	Remplacement éventuel
Raccordement individuel/collectif	La commune ou l'EPCI* Exception : le demandeur sur décision de la commune notifiée sur l'autorisation d'urbanisme	le demandeur	ERDF
Raccordement en ZAC	l'aménageur	l'aménageur ou le bénéficiaire occupant	l'aménageur
Raccordement d'un producteur	le producteur	le producteur	le producteur

* EPCI : Établissement Public de coopération Intercommunale



Réseaux d'électricité: les données numérisées à disposition des communes

Début 2011, toutes les communes sous concession ERDF pourront accéder aux données relatives à leurs réseaux électriques sous forme numérisée, via les géo-services auxquels elles sont abonnées. Cette mise en ligne est le fruit de deux ans de travail conjoint entre le SYANE, la Régie de Gestion des Données 73-74 et ERDF, depuis la signature, en janvier 2009, d'une convention tripartite de mise à disposition des données cartographiques numériques. Zoom sur ce nouveau service.

Une coopération constructive entre le SYANE, la RGD et ERDF

En tant qu'adhérent de la RGD 73-74, le SYANE s'est adressé à celle-ci pour mettre à disposition des communes sous concession ERDF les données numérisées relatives à leurs réseaux électriques. Conformément à la convention tripartite signée en janvier 2009, les données numérisées sont transmises au SYANE par ERDF. Elles sont ensuite intégrées par la RGD dans le Réseau d'Information et de Services des Pays de Savoie. La procédure, ainsi que les types et formats de données, ont été validés par un test réalisé sur la commune de Douvaine.

Des données normalisées

Les communes peuvent avoir accès aux données relatives aux réseaux basse et moyenne tension - aériens et souterrains -, aux postes de transformation et aux postes sources. Il s'agit de données cartographiques à moyenne échelle, au 1/2000ème pour les réseaux électriques basse tension et au 1/10 000ème pour les réseaux électriques moyenne tension. Toutes les données ont été structurées et normalisées avant leur mise en ligne. Les informations seront mises à jour chaque année. Des premiers contacts ont été pris par la RGD avec les régies pour étendre ce service aux communes dont les réseaux électriques sont exploités en direct.

Numérisation des données Éclairage public, Gaz et Fibre optique: où en est-on?

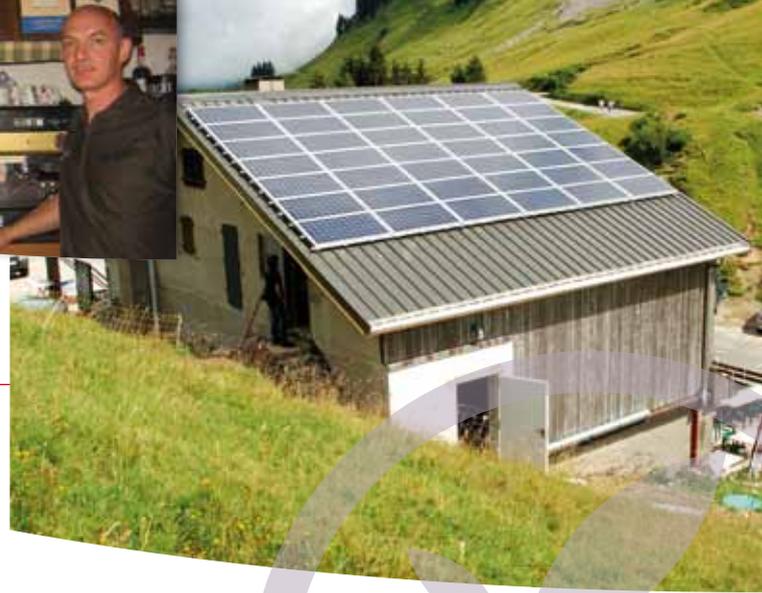
En parallèle de ce projet, le SYANE a initié la mise à disposition aux communes des données numérisées relatives aux autres réseaux sur lesquels il intervient, en tant qu'autorité concédante ou maître d'ouvrage. En matière d'éclairage public, la numérisation des données s'effectue progressivement depuis 2009. Tous les diagnostics réalisés sur les installations d'éclairage public d'une commune et toutes les opérations de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYANE s'accompagnent aujourd'hui d'une numérisation des données. La modélisation retenue, choisie en

concertation avec la RGD, doit permettre une intégration et un usage plus faciles de ces données par les différents acteurs publics. Pour les réseaux gaz, le SYANE a initié des échanges avec le concessionnaire GrDF en vue de préparer la mise à disposition des données numérisées relatives aux 46 communes desservies en gaz naturel ayant transmis leur compétence gaz au SYANE. Enfin, le Syndicat vient de lancer, en étroite concertation avec la RGD, un vaste projet pour la cartographie et la numérisation des données relatives aux futures infrastructures numériques dont le Syndicat sera propriétaire, dans le cadre de son programme d'aménagement haut et très haut débit de la Haute-Savoie. ●



François Mugnier, Président de la RGD 73 - 74,
Jean-Paul Amoudry, Président du SYANE et
Pascal Sublett, Directeur territorial ERDF Annecy-Léman

l'interview



Depuis août 2010, l'électricité nécessaire au fonctionnement du restaurant et du magasin de souvenirs du Col de la Colombière est produite par une installation photovoltaïque innovante, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du SYANE, dans le cadre de son programme d'électrification des sites isolés. Rencontre avec les propriétaires, M. et Mme Mulatier-Gachet.

Jusqu'en 2010, vos besoins électriques étaient couverts par des groupes électrogènes. Pourquoi avoir aujourd'hui choisi l'énergie photovoltaïque ?

Jusqu'à présent, deux groupes électrogènes nous alimentaient en électricité. Avec les inconvénients inhérents à ce système: consommation de fuel importante, contradiction avec nos projets environnementaux, coût de l'énergie élevé, entretien contraignant, manque de confort... Nous souhaitions aller vers une autre énergie. Nous nous sommes donc adressés, avec l'accord de la commune du Reposoir, au SYANE, dans le cadre de son programme d'électrification des sites isolés. Ce dernier a alors réalisé deux études, sur le solaire et sur le potentiel éolien du Col de la Colombière, qui nous ont amené au final à retenir l'énergie photovoltaïque.

Qu'est-ce que cette installation a changé dans votre vie quotidienne ?

Tout ! En premier lieu, le confort. Allumer la lumière en appuyant juste sur un bouton, sans avoir à sortir démarrer le groupe électrogène ! C'est un geste simple que chacun accomplit chaque jour, sans même y penser. Mais utiliser l'énergie solaire, c'est pour nous plus qu'un simple changement d'énergie, c'est un vrai choix environnemental. Sur les préconisations du SYANE, nous avons adopté de nouvelles habitudes pour maîtriser notre consommation et investi dans de nouveaux appareils électriques. L'objectif étant de passer à terme à une consommation de 43 000 Wh/jour contre 100 000 Wh/jour avant.

Cette installation répond-elle à vos besoins électriques ?

Jusqu'à présent, nous sommes pleinement satisfaits de ce choix. Quand l'ensoleillement est insuffisant, l'énergie en surplus stockée dans les batteries prend le relais. Et nous avons un groupe électrogène de secours. L'entretien est aussi plus simple, puisqu'il est pris en charge dans le cadre d'un contrat avec ERDF.

Nous aurons un meilleur recul après une saison complète d'ouverture.

Avez-vous déjà une idée des économies réalisées grâce à ce choix d'installation ?

Avec la démarche de maîtrise de l'énergie adoptée, nous économisons déjà aujourd'hui près de 45 000 Wh/jour, l'objectif étant d'économiser, à terme, 57 000 Wh/jour. Sur le plan financier, il faut savoir qu'on ne fait pas ce type de choix pour gagner de l'argent, du moins à court et moyen terme. Même si l'énergie est moins chère, il faut du temps pour que les économies réalisées permettent de couvrir les investissements. Néanmoins, nous avons eu la chance de bénéficier de l'intervention du SYANE, avec une prise en charge du coût de l'installation, et nous tenons aujourd'hui à le remercier pour son écoute et son accompagnement dans ce projet.

UNE INSTALLATION INNOVANTE : LE PRINCIPE DU RACCORDÉ RÉSEAU ADAPTÉ EN SITE ISOLÉ

- Une utilisation directe de l'énergie solaire en courant alternatif 220 V (sans stockage dans un parc batteries limité à une tension de 48V)
- Un fonctionnement à double sens : l'énergie produite non utilisée est ensuite dirigée vers les batteries. En cas d'insuffisances de l'énergie solaire produite, l'électricité stockée est réinjectée automatiquement dans l'installation.
- Une grande évolutivité de l'installation, avec la possibilité d'ajout de panneaux photovoltaïques ou de modes de production éolien ou hydraulique.
- Un groupe électrogène pour compléter la production d'électricité pour des puissances importantes.

Au final, un meilleur rendement qu'une installation classique pour une surface de panneaux identique.

Un générateur photovoltaïque de 7350 Watt crête permettant à terme des économies de

18 200 kg/an
de CO2 non émis

6 760 l/an
de fioul économisés

Installation réalisée avec le soutien financier du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

